

Université de La Réunion
Service des marchés

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Marché de travaux dans le cadre de la renaturation du campus du Moufia

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026TRENATUR36

Date limite de remise des plis

13 / 07 / 2026 à 12 heures (Heure locale)

Procédure de passation

Procédure adaptée ouverte

(Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

SOMMAIRE

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT	2
2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE	3
3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS.....	4
4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION.....	6
5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	13

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Université de La Réunion

Service des marchés

Représentant : Pr Jean-François HOARAU Président de l'Université

Adresse : Université de La Réunion

15 Avenue René Cassin

Saint-Denis

97400 CS 92003

Téléphone : 02 62 93 80 80

Courriel : marches@univ-reunion.fr

SIRET : 19974478000016

Site internet : <https://www.univ-reunion.fr/>









La personne en charge du dossier est : Hélori LE GAC Responsable du service des marchés

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché de travaux dans le cadre de la renaturation du campus du Moufia**

Code CPV principal	Libellé CPV
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

■ Eléments clé du contrat :

 Objet du contrat	Marché de travaux dans le cadre de la renaturation du campus du Moufia
 Acheteur	Université de La Réunion
 Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
 Structure	5 lots
 Lieu d'exécution	Campus du Moufia de l'Université de la Réunion
 Délai	29 mois
 Développement durable	Clause sociale - Clause environnementale - Critère social
 Forme des prix	Prix forfaitaires

■ **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation est décomposée en 5 lots :

Type	Objet
Lot 1	DESIMPERMABILISATION DES SOLS & REVETEMENTS PERMEABLES
Lot 2	TRAVAUX PAYSAGERS
Lot 3	MOBILIERS ET PROTECTIONS SOLAIRES
Lot 5	MATERIELS VELOS ET MOBILITE DOUCE
Lot 6	PLANTATIONS DES JARDINIERES DU PARKING SILO

Le numéro « Lot 4 » a été enlevé du dossier de consultation, cependant le maître d'ouvrage a décidé de garder la numérotation des lots prévus lors de la mise en place du projet.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Certificat de visite
- DPGF
- Documents de situation juridique (DC1 et DC2)
- RC
- PGC
- Planning OPC
- Dossier d'étude d'impact et dossier loi sur l'eau
- Dossier permis de construire des kiosques

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

Les candidats doivent obligatoirement effectuer une visite du site dans les conditions suivantes :

La visite est programmée pour le mardi 16 juin 2026 à 10h.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Les candidats devront venir avec le certificat de visite présente dans le DCE qui sera complétée par le représentant de l'entreprise et signé par la maîtrise d'œuvre lors de la visite.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

- **Sans suite :**

À tout moment, l'acheteur peut déclarer la consultation sans suite et en informe les candidats.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1)
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<p>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.</p> <p>Le candidat devra présenter un chiffre d'affaires annuel minimal sur les trois derniers exercices disponibles au moins égal au montant indiqué ci-dessous pour le lot concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 01 : 4 000 000 € HT - Lot 02 : 2 000 000 € HT - Lot 03 : 2 000 000 € HT - Lot 05 : 150 000 € HT - Lot 06 : 50 000 € HT <p>En cas de candidature sous forme de groupement, l'appréciation des capacités économiques et financières sera effectuée globalement au niveau du groupement. Il en est de même en cas de sous-traitance.</p> <p>Le candidat pourra justifier de ses capacités par tout moyen équivalent, notamment par la présentation de références de travaux similaires, attestations bancaires ou garanties financières adaptées.</p>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>L'acte d'engagement doit être daté et signé</i>
CCAP	<i>Le CCAP doit être signé.</i>
CCTP	<i>Le CCTP doit être signé.</i>
DPGF	<i>La DPGF doit être complétée, datée et signée</i>
Certificat de visite	<i>Le document doit être complété et signé par le titulaire et le MOE</i>
Documents complémentaires	<i>Tout document complémentaire que le candidat juge utile à la présentation et à la bonne compréhension de son offre</i>
Mémoire technique	<i>Le mémoire technique ne devra pas dépasser 60 pages (hors annexes fiches techniques matériaux, références projets et CV)</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : Université de La Réunion, Service des Marchés, 15 Avenue René Cassin, bâtiment de l'administration centrale, bureau B202 97400, Saint-Denis, CS 92003

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. L'acheteur ne prend en compte que le dernier dépôt.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être

envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lot 1 : DESIMPERMABILISATION DES SOLS & REVETEMENTS PERMEABLES

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- SC 1-1 QUALITE DE L'ENTREPRISE (7,5 pts)	Qualité, compétence et adéquation au projet des moyens humains (exécutants et encadrants, leurs CV, qualifications, expériences professionnelles). L'entreprise décrira les moyens matériels utilisé spécifiquement pour l'exécution des travaux ainsi que les moyens techniques mis à disposition pour ce chantier. Elle précisera, la nature des travaux à sous-traiter et désignera l'ensemble de ces prestataires.

Critère	Descriptif
- SC 1-2 REFERENCES (5 pts)	L'entreprise justifiera son expérience dans la réalisation de projets similaires en site occupé de type « établissement scolaire et/ou d'enseignement supérieur ». Présentation des références en lien avec les spécificités du chantier (revêtement pavés bétons engazonnés, béton désactivé, mur moellon joint secs) avec montant des travaux, photos présentant la qualité des réalisations et certificats de bonnes exécutions du MOA.
- SC 1-3 PROCESS DE TRAVAUX - CHANTIER (7,5 pts)	L'entreprise précisera sous forme de note méthodologique son programme d'exécution des travaux, le déroulé des opérations, ainsi que les méthodes qui seront utilisées. L'entreprise décrira plus spécifiquement son process de travaux concernant la réalisation des revêtements en pavé béton engazonné et des différents bétons qualitatifs, des murets moellons paysagers servant d'assises et la réalisation des noues paysagères.
- SC 1-4 MATERIAUX (2,5 pts)	L'entreprise fournira l'ensemble des fiches techniques des matériaux et produits mises en œuvre dans le cadre des travaux. Les fiches techniques doivent présenter à minima les performances et caractéristiques prévus au CCTP et leurs conformités à la norme. La qualité, la durabilité, les performance technique et la facilité d'entretien (SAV) des produits et matériaux mis en œuvre devront être présentées au mémoire technique.
- SC 1-5 HYGIENE - SECURITE (7,5 pts)	L'entreprise précisera sa propre compréhension de l'aspect environnementale du chantier. Elle décrira les enjeux et contraintes liés au site (site occupé par des étudiants, réduction des nuisances sonores, zone de captage du chaudron en périmètre rapproché, protection des arbres existants) L'entreprise détaillera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier, le respect de l'environnement, les nuisances et la gestion des déchets. L'entreprise développera les modalités pratiques de gestion de la circulation (piétons, véhicules, accès, voirie...) et de la protection du chantier.
- SC 1-6 PLANNING (7,5 pts)	L'entreprise communiquera son calendrier d'exécution des travaux sous forme de planning à jalon (indiquant les moyens humains et matériels) et transmettra la durée prévisionnelle des différents postes de travaux, y compris les aléas éventuels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Elle indiquera le délai de travaux sur lequel elle s'engagera et indiquera ses pistes d'optimisation du planning pour une réception du chantier avant les congés du BTP fin 2027.
- SC 1-7 COORDINATION (2,5 pts)	L'entreprise détaillera les points de coordination particuliers à prévoir avec les entreprises des autres lots.
3. Engagement RSE (10 %)	
- SC 2-1 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES POLLUTIONS (5 pts)	Décrire les mesures mises en œuvre pour prévenir tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines durant les travaux, compte tenu de la localisation du chantier en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.
- SC 2-2 REEMPLOI ET ECONOMIE CIRCULAIRE (5 pts)	Décrire les solutions proposées pour favoriser le réemploi des matériaux et la valorisation des ressources issues du chantier afin de limiter les évacuations et les apports extérieurs.

Lot 2 : TRAVAUX PAYSAGERS

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- SC 1-1 QUALITE DE L'ENTREPRISE (7,5 pts)	Qualité, compétence et adéquation au projet des moyens humains (exécutants et encadrants, leurs CV, qualifications, expériences professionnelles). L'entreprise décrira les moyens matériels utilisé spécifiquement pour l'exécution des travaux ainsi que les moyens techniques mis à disposition pour ce chantier. Elle précisera, la nature des travaux à sous-traiter et désignera l'ensemble de ces prestataires.
- SC 1-2 REFERENCES (5 pts)	L'entreprise justifiera son expérience dans la réalisation de projets similaires en site occupé de type « établissement scolaire et/ou d'enseignement supérieur ». Présentation des références en lien avec les spécificités du chantier (Plan 1 million d'arbres, Transplantation de gros sujets, Protections et suivis des arbres et palmiers pendant la durée du chantier) avec montant des travaux, photos présentant la qualité des réalisations et certificats de bonnes exécutions du MOA.
- SC 1-3 PROCESS DE TRAVAUX - CHANTIER (7,5 pts)	L'entreprise précisera sous forme de note méthodologique son programme d'exécution des travaux, le déroulé des opérations, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour l'ensemble des tâches à réaliser.
- SC 1-4 MATERIAUX (2,5 pts)	L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux et produits mises en œuvre dans le cadre des travaux. Les fiches techniques doivent présenter à minima les performances et caractéristiques prévus au CCTP et leurs conformités à la norme. La qualité, la durabilité, les performance technique et la facilité d'entretien (SAV) des produits et matériaux mis en œuvre devront être présentées au mémoire technique.
- SC 1-5 HYGIENE - SECURITE (7,5 pts)	L'entreprise précisera sa propre compréhension de l'aspect environnementale du chantier. Elle décrira les enjeux et contraintes liés au site (site occupé par des étudiants, réduction des nuisances sonores, zone de captage du chaudron en périmètre rapproché, protection des arbres existants) L'entreprise détaillera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier, le respect de l'environnement, les nuisances et la gestion des déchets. L'entreprise développera les modalités pratiques de gestion de la circulation (piétons, véhicules, accès, voirie...) et de la protection du chantier.
- SC 1-6 PLANNING (7,5 pts)	L'entreprise communiquera son calendrier d'exécution des travaux sous forme de planning à jalon (indiquant les moyens humains et matériels) et transmettra la durée prévisionnelle des différents postes de travaux, y compris les aléas éventuels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Elle indiquera le délai de travaux sur lequel elle s'engagera et indiquera ses pistes d'optimisation du planning pour une réception du chantier avant les congés du BTP fin 2027.
- SC 1-7 COORDINATION (2,5 pts)	L'entreprise détaillera les points de coordination particuliers à prévoir avec les entreprises des autres lots.
3. Engagement RSE (10 %)	

Critère	Descriptif
- SC 2-1 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES POLLUTIONS (5 pts)	Décrire les mesures mises en œuvre pour prévenir tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines durant les travaux, compte tenu de la localisation du chantier en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.
- SC 2-2 REEMPLOI ET ECONOMIE CIRCULAIRE (5 pts)	Décrire les solutions proposées pour favoriser le réemploi des matériaux et la valorisation des ressources issues du chantier afin de limiter les évacuations et les apports extérieurs.

Lot 3 : MOBILIERS ET PROTECTIONS SOLAIRES

Critère	Descriptif
1. Prix HT (50 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT
2. Valeur technique (40 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- SC 1-1 QUALITE DE L'ENTREPRISE (7,5 pts)	Qualité, compétence et adéquation au projet des moyens humains (exécutants et encadrants, leurs CV, qualifications, expériences professionnelles). L'entreprise décrira les moyens matériels utilisés spécifiquement pour l'exécution des travaux ainsi que les moyens techniques mis à disposition pour ce chantier. Elle précisera, la nature des travaux à sous-traiter et désignera l'ensemble de ces prestataires.
- SC 1-2 REFERENCES (5 pts)	L'entreprise justifiera son expérience dans la réalisation de projets similaires en site occupé de type « établissement scolaire et/ou d'enseignement supérieur ». Présentation des références en lien avec les spécificités du chantier (Mobiliers et signalétiques sur-mesure, construction métallique type kiosque avec treille végétale) avec montant des travaux, photos présentant la qualité des réalisations et certificats de bonnes exécutions du MOA.
- SC 1-3 PROCESS DE TRAVAUX - CHANTIER (7,5 pts)	L'entreprise précisera sous forme de note méthodologique son programme d'exécution des travaux, le déroulé des opérations, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour l'ensemble des tâches à réaliser.
- SC 1-4 MATERIAUX (2,5 pts)	L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux et produits mises en œuvre dans le cadre des travaux. Les fiches techniques doivent présenter à minima les performances et caractéristiques prévus au CCTP et leurs conformités à la norme. La qualité, la durabilité, les performance technique et la facilité d'entretien (SAV) des produits et matériaux mis en œuvre devront être présentées au mémoire technique.
- SC 1-5 HYGIENE - SECURITE (7,5 pts)	L'entreprise précisera sa propre compréhension de l'aspect environnementale du chantier. Elle décrira les enjeux et contraintes liés au site (site occupé par des étudiants, réduction des nuisances sonores, zone de captage du chaudron en périmètre rapproché, protection des arbres existants) L'entreprise détaillera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier, le respect de l'environnement, les nuisances et la gestion des déchets. L'entreprise développera les modalités pratiques de gestion de la circulation (piétons, véhicules, accès, voirie...) et de la protection du chantier.

Critère	Descriptif
- SC 1-6 PLANNING (7,5 pts)	L'entreprise communiquera son calendrier d'exécution des travaux sous forme de planning à jalon (indiquant les moyens humains et matériels) et transmettra la durée prévisionnelle des différents postes de travaux, y compris les aléas éventuels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Elle indiquera le délai de travaux sur lequel elle s'engagera et indiquera ses pistes d'optimisation du planning pour une réception du chantier avant les congés du BTP fin 2027.
- SC 1-7 COORDINATION (2,5 pts)	L'entreprise détaillera les points de coordination particuliers à prévoir avec les entreprises des autres lots.
3. Engagement RSE (10 %)	
- SC 2-1 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET PREVENTION DES POLLUTIONS (5 pts)	Décrire les mesures mises en œuvre pour prévenir tout risque de pollution des sols, des eaux superficielles et souterraines durant les travaux, compte tenu de la localisation du chantier en périmètre de protection rapprochée de captage d'eau potable.
- SC 2-2 REEMPLOI ET ECONOMIE CIRCULAIRE (5 pts)	Décrire les solutions proposées pour favoriser le réemploi des matériaux et la valorisation des ressources issues du chantier afin de limiter les évacuations et les apports extérieurs.

Lot 5 : MATERIELS VELOS ET MOBILITE DOUCE

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
- SC 1-1 QUALITE DE L'ENTREPRISE (10 pts)	Qualité, compétence et adéquation au projet des moyens humains (exécutants et encadrants, leurs CV, qualifications, expériences professionnelles). L'entreprise décrira les moyens matériels utilisés spécifiquement pour l'exécution des travaux ainsi que les moyens techniques mis à disposition pour ce chantier. Elle précisera, la nature des travaux à sous-traiter et désignera l'ensemble de ces prestataires.
- SC 1-2 REFERENCES (5 pts)	L'entreprise justifiera son expérience dans la réalisation de projets similaires en site occupé de type « établissement scolaire et/ou d'enseignement supérieur ». Présentation des références en lien avec les spécificités du chantier (matériels vélos et mobilité douce) avec montant des travaux, photos présentant la qualité des réalisations et certificats de bonnes exécutions du MOA.
- SC 1-3 PROCESS DE TRAVAUX - CHANTIER (10 pts)	L'entreprise précisera sous forme de note méthodologique son programme d'exécution des travaux, le déroulé des opérations, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour l'ensemble des tâches à réaliser.
- SC 1-4 MATERIAUX (10 pts)	L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux et produits mises en œuvre dans le cadre des travaux. Les fiches techniques doivent présenter à minima les performances et caractéristiques prévus au CCTP et leurs conformités à la norme. La qualité, la durabilité, les performances techniques et la facilité d'entretien (SAV) des produits et matériaux mis en œuvre devront être présentées au mémoire technique.

Critère	Descriptif
- SC 1-5 HYGIENE - SECURITE (5 pts)	<p>L'entreprise précisera sa propre compréhension de l'aspect environnementale du chantier. Elle décrira les enjeux et contraintes liés au site (site occupé par des étudiants, réduction des nuisances sonores, zone de captage du chaudron en périmètre rapproché, protection des arbres existants)</p> <p>L'entreprise détaillera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier, le respect de l'environnement, les nuisances et la gestion des déchets.</p> <p>L'entreprise développera les modalités pratiques de gestion de la circulation (piétons, véhicules, accès, voirie...) et de la protection du chantier.</p>
- SC 1-6 PLANNING (2,5 pts)	<p>L'entreprise communiquera son calendrier d'exécution des travaux sous forme de planning à jalon (indiquant les moyens humains et matériels) et transmettra la durée prévisionnelle des différents postes de travaux, y compris les aléas éventuels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Elle indiquera le délai de travaux sur lequel elle s'engagera et indiquera ses pistes d'optimisation du planning pour une réception du chantier avant les congés du BTP fin 2027.</p>
- SC 1-7 COORDINATION (2,5 pts)	<p>L'entreprise détaillera les points de coordination particuliers à prévoir avec les entreprises des autres lots.</p>
2. Prix HT (55 %)	<p>Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT</p>

Lot 6 : PLANTATIONS DES JARDINIERS DU PARKING SILO

Critère	Descriptif
1. Valeur technique (45 %)	<p>La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique</p>
- SC 1-1 QUALITE DE L'ENTREPRISE (10 pts)	<p>Qualité, compétence et adéquation au projet des moyens humains (exécutants et encadrants, leurs CV, qualifications, expériences professionnelles).</p> <p>L'entreprise décrira les moyens matériels utilisés spécifiquement pour l'exécution des travaux ainsi que les moyens techniques mis à disposition pour ce chantier.</p> <p>Elle précisera, la nature des travaux à sous-traiter et désignera l'ensemble de ces prestataires.</p>
- SC 1-2 REFERENCES (5 pts)	<p>L'entreprise justifiera son expérience dans la réalisation de projets similaires en site occupé de type « établissement scolaire et/ou d'enseignement supérieur ». Présentation des références en lien avec les spécificités du chantier (Jardinières de parkings silo et ou de bâtiment) avec montant des travaux, photos présentant la qualité des réalisations et certificats de bonnes exécutions du MOA.</p>
- SC 1-3 PROCESS DE TRAVAUX - CHANTIER (10 pts)	<p>L'entreprise précisera sous forme de note méthodologique son programme d'exécution des travaux, le déroulé des opérations, ainsi que les méthodes qui seront utilisées pour l'ensemble des tâches à réaliser.</p>
- SC 1-4 MATERIAUX (10 pts)	<p>L'entreprise fournira les fiches techniques des matériaux et produits mis en œuvre dans le cadre des travaux. Les fiches techniques doivent présenter à minima les performances et caractéristiques prévues au CCTP et leurs conformités à la norme. La qualité, la durabilité, les performances techniques et la facilité d'entretien (SAV) des produits et matériaux mis en œuvre devront être présentées au mémoire technique.</p>

Critère	Descriptif
- SC 1-5 HYGIENE - SECURITE (5 pts)	L'entreprise précisera sa propre compréhension de l'aspect environnementale du chantier. Elle décrira les enjeux et contraintes liés au site (site occupé par des étudiants, réduction des nuisances sonores, zone de captage du chaudron en périmètre rapproché, protection des arbres existants) L'entreprise détaillera la gestion de la sécurité et de l'hygiène sur le chantier, le respect de l'environnement, les nuisances et la gestion des déchets. L'entreprise développera les modalités pratiques de gestion de la circulation (piétons, véhicules, accès, voirie...) et de la protection du chantier.
- SC 1-6 PLANNING (2,5 pts)	L'entreprise communiquera son calendrier d'exécution des travaux sous forme de planning à jalon (indiquant les moyens humains et matériels) et transmettra la durée prévisionnelle des différents postes de travaux, y compris les aléas éventuels et les moyens mis en œuvre pour les réduire. Elle indiquera le délai de travaux sur lequel elle s'engagera et indiquera ses pistes d'optimisation du planning pour une réception du chantier avant les congés du BTP fin 2027.
- SC 1-7 COORDINATION (2,5 pts)	L'entreprise détaillera les points de coordination particuliers à prévoir avec les entreprises des autres lots.
2. Prix HT (55 %)	Le critère prix sera calculé en prenant compte le montant global des prix en HT

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat ni les critères de sélection.

Les négociations seront engagées avec les 2 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations sont prévues aux dates suivantes :

Le 19/08/2026 (entre 9h-12h et de 13h30 à 16h30) et le 20/08/2026 (entre 9h-12h et de 13h30 à 16h30).

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation de salariés étrangers	Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2 du Code du travail. Cette liste, établie à partir du registre unique du personnel, précise pour chaque salarié : 1° Sa date d'embauche ; 2° Sa nationalité ; 3° Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de La Réunion
27 rue Félix Guyon
CS 61107
Saint-Denis
97404 Saint-Denis Cedex
Téléphone : 02 62 92 43 60
Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr
Télécopie : 02 62 92 43 62
Site internet : la-reunion.tribunal-administratif.fr



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)